



BULLETIN ACADÉMIQUE

Juin 2025

Sommaire :

Page 1 : L'édito du président

Page 2 : Pédagogie
EVARS, Maths, Langues, français,
réformes en cours

Page 3 : Carrières
Mouvement, promotion des administra-
tifs, subrogation...

Page 4 : Que fait le SNALC
Besançon ?



Sébastien VIEILLE,

Président Académique

06.61.91.30.49

Contactez le
SNALC Besançon

snalc.besancon@gmail.com

besancon@snalc.fr

snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Retrouvez-nous sur
notre site



Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article premier).

Notre syndicat ne parle que de l'Education nationale. Il accompagne, conseille et défend tous les personnels de notre Ministère, sans aucune distinction.

L'édito du président

Nous sommes dans la dernière ligne droite de cette année scolaire 2024-2025. C'est l'heure des bilans mais aussi celle des annonces.

Cette année, le SNALC Besançon vous aura proposé 4 congrès de réflexion qui auront permis à tous les personnels intéressés de venir se renseigner et de venir échanger avec nos intervenants.

Nous aurons également organisé des congrès déconcentrés pour que toutes les AESH puissent participer et ces congrès seront maintenus.

Mais l'année prochaine, notre équipe premier degré proposera également des congrès au plus près de chez vous. Ils prendront la forme d'une RIS le matin pour que les professeurs des écoles puissent déduire ces heures de leurs 108 heures. L'après-midi permettra à des intervenants de venir vous informer.

Le SNALC Besançon vous proposera toujours des congrès thématiques où tous les corps sont les bienvenus. Un congrès conditions de travail avec les questions du droit, du handicap et de la retraite est déjà prévu, de même qu'un congrès sur l'inclusion.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date du 18 décembre où le SNALC recevra M. Iannis RODER, historien, professeur et membre du Conseil des Sages de l'Education nationale pour aborder le thème important et délicat de la laïcité.

Bien sûr, comme nous l'avons fait cette année, le SNALC Besançon vous informera en continu sur les actualités départementales, académiques et nationales.

Pour cette dernière ligne droite de l'année scolaire, nous vous proposons un tour d'horizon des chantiers en cours et de ceux à venir.

Enfin, comment terminer ce texte sans avoir une pensée pour l'AED assassinée dans l'académie de Reims. Le SNALC adresse toutes ses pensées aux proches de la victime.

Sébastien VIEILLE

Système éducatif

Formation, Climat scolaire et IA

Formation des personnels : L'académie de Besançon fait des efforts... mais l'essentiel manque

Alors que le Plan National de Formation est travaillé au Ministère, des groupes de travail académiques et départementaux ont lieu pour établir notre projet local. L'académie de Besançon cherche des solutions pour recueillir les besoins des personnels. C'est salubre. Elle propose des champs intéressants : les contenus disciplinaires, les sciences cognitives, la gestion de classe... Quand des efforts sont faits, il faut le reconnaître. Malheureusement, l'essentiel n'est pas là. Les professeurs sont empêchés de se former convenablement et ils le resteront tant que les formations devront avoir lieu hors temps scolaire. Il n'est pas normal de devoir sacrifier son mercredi après-midi ou de devoir participer à des visioconférences de 17h30 à 19h30. La formation demande des interactions et du temps.

Climat scolaire : Des réunions, un projet mais une réalité difficile

Le SNALC a participé au groupe de travail sur le Climat Scolaire. Des questionnaires vont être mis en place pour que les élèves victimes de harcèlement ou d'actes venant d'adultes puissent être entendus. Le Ministère a également présenté un plan qui entend marcher sur deux jambes : la prévention et la sanction. Cependant, le SNALC ne peut que constater l'évidence : la sécurité des établissements scolaires et des écoles n'est pas assurée. L'assassinat de notre collègue AED dans l'académie de Reims vient le rappeler. Alors, le SNALC pourrait s'enorgueillir d'être le seul syndicat à avoir voté la saisine automatique du conseil de discipline lorsqu'une arme est trouvée sur un élève, mais cela semble bien dérisoire. Les fouilles à l'entrée des établissements nous semblent contreproductives tant elles peuvent générer des attroupements et files d'attente accidentogènes. Les portiques de sécurité sont un investissement lourd qui peut être testé mais qui, au regard de ce qui peut se produire aux Etats-Unis, semble vain. Le SNALC veut que tout soit fait pour protéger les élèves et les agents mais est conscient que l'école ne peut pas tout, seule. Nous appelons à ce que toutes les solutions soient mises sur la table.

Un cadre de l'IA à venir... qui interroge plus qu'il n'apporte de réponses

Le SNALC, comme la majorité des syndicats, a voté contre ce cadre qui ne résout pas le problème de l'utilisation de l'IA par les élèves et vient contraindre les personnels à le vanter. Par ailleurs, il vient en permettre l'utilisation dans les opérations RH (mouvement, promotions...) tout en incitant les professeurs à ne pas l'utiliser dans leurs travaux de préparation.

Pour le SNALC, le sujet est trop sérieux pour être traité dans un tel texte. Il y a là un enjeu de développement mais aussi des conséquences à peser. La question du travail personnel de l'élève est, pour nous, un enjeu central dans les apprentissages.

Au SNALC, vous informer est notre priorité!

Suite au blocage des redirections de messages depuis les boîtes mails académiques vers les boîtes mails personnelles, de nombreux collègues n'ont plus accès à la newsletter du SNALC.

Nous sommes donc amenés à procéder à des changements concernant l'envoi de nos newsletters et nous vous proposons de les recevoir directement sur vos boîtes personnelles. Pour cela il vous suffit de remplir le questionnaire vers lequel le QR Code renvoie.



Registre Santé et sécurité au travail : Le connaître et l'utiliser

Le RSST a été créé par l'article 3-2 du décret n°82-453 et son but est le suivant : "Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail."

Tout le monde peut le remplir : enseignant, PsyEN, AED, AESH, CPE.....

Cette démarche se fait à titre individuel.

Le chef d'établissement ou de service doit répondre aux signalements et les porter à la connaissance des membres du F3SCT (les formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail (ex-CHSCT, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Dans l'académie de Besançon, le fichier RSST est dématérialisé et accessible par le portail PRATIC, en utilisant ses identifiants académiques. Le registre papier ne disparaît pas pour autant et doit rester disponible et accessible pour tout le personnel (souvent en salle des professeurs ou au secrétariat).

LA FICHE RSST

Ces fiches ciblent en particulier les problématiques suivantes :

- les locaux de travail (aménagement, circulations intérieures, dégradations des installations, stockages, chutes d'objets, propreté des locaux et des sanitaires, produits chimiques stockés dans de mauvaises conditions de sécurité)
- les conditions de travail (bruit, éclairage, température, ventilation des locaux, postures et gestes induisant une gêne ou des douleurs, travail sur écran - gêne visuelle, reflets, éblouissement)
- les risques psycho-sociaux (incivilités, violences, harcèlement, conflit, injure, menace, agression, stress, mal-être au travail)

Le supérieur hiérarchique a obligation de répondre. Ce document a une valeur juridique.

CONSEIL DU SNALC

Le SNALC recommande à ses adhérents de s'en saisir dès qu'ils sont confrontés à des situations dangereuses, afin d'alerter les autorités compétentes. Les écrits restent, les paroles s'envolent.... Notre profession est particulièrement touchée par les risques psycho-sociaux. Notre santé et notre sécurité doivent être prioritaires.

Le SNALC occupe un siège au sein de la F3SCT académique, un siège en Haute-Saône et dans le Doubs (au niveau départemental). N'hésitez pas à nous solliciter lorsque vous remplissez le RSST.

PAS expérimentaux en Haute-Saône : Le SNALC (s') interroge



Le sujet sera prochainement abordé au CSA Académique : 5 PAS vont être implantés dans le département de Haute-Saône. Le document de présentation parle d'une triple gouvernance entre le premier degré, le second degré et le médico-social. Les intervenants se multiplient. L'ARS participera à l'implantation et financera un éducateur spécialisé. Un coordonnateur, titulaire du CAPPEI, sera déchargé à temps plein. Les AESH auront comme interlocuteur un gestionnaire AESH.

Des formations seront proposées. Mais on ne voit pas la plus-value pour les élèves ni en termes d'organisation. Tout cela semble complexifier encore la tâche des principaux intervenants. Les AESH vont avoir une strate de plus dans le mille-feuille qu'est leur gestion de carrière. Les professeurs vont devoir s'adapter encore plus aux demandes du médico-social.

Bref, le SNALC est inquiet et surveillera ce déploiement.

Contacts AESH : aesh.besancon.snalc@gmail.com (Luce MARTIN)

Contacts AED : snalc.besancon.AED@gmail.com (Anthony BEDOURET)

Rejoindre le groupe

Facebook AESH



Que fait le SNALC Besançon ?

Deux soirées de fin d'année pour les adhérents et les sympathisants

Le SNALC organise deux apéritifs dînatoires pour bien terminer l'année. Les adhérents et les sympathisants sont les bienvenus les 4 et 5 juillet à Pruneville puis à Besançon. Pourquoi ?

Parce que nous voulons toujours garder le contact et l'humain au cœur de nos préoccupations.



Le SNALC de BESANÇON a le plaisir de vous inviter à un congrès sur le thème de LA LAÏCITÉ

le Jeudi 18 décembre 2025

de 9h à 16h

à

BESANÇON (lieu précis à définir selon le nombre de participants)



CSA Académique : Ce qui sera discuté

Le 17 juin, se tiendra le dernier CSA de l'année.

Il y sera question des orientations de la formation dans notre académie et des formations proposées sur le temps des vacances, de l'égalité femmes-hommes dans notre académie et de la mise en place des PAS.

Si vous souhaitez que le SNALC porte votre voix sur ces thèmes ou d'autres, contactez-nous :

snalc.besancon@gmail.com



**Adhérez sur
snalc.fr**
par prélèvements mensuels, CB ou par virement

**14 ANS SANS AUGMENTATION
DES COTISATIONS**

PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, PROF. EPS, CPE, et aussi...	Tous échelons et grades
SAENES, Psy EN, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, ATER, Doctorants etc.), PTP (J&S), PEGC	TARIF PLEIN 90 € (Outre-Mer 125 €)
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 € (Outre-Mer 107 €)
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	54 € (Outre-Mer 89 €)
CONJOINT adhérent*	67 € (Outre-Mer 102 €)

♦ **STAGIAIRES ÉCHELON 1** (uniquement échelon 1) : 60 € (si conjoint adhérent : 45 €)

♦ **CONTRACTUELS enseignants**, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux : 60 €
Traitement partiel > 50 % : 48 € / Demi-traitement ou RQTH (ou les deux) : 36 € / Conjoint adhérent : 45 €

♦ **AESH**, Assistants d'éducation, Contractuels **ATSS**, Agents : 30 € (tarif unique, adhésion à vie)

TARIFS SPÉCIAUX
Disponibilité ou Congé parental : 30 € (Tous corps)
RETRAITÉS certifiés, agrégés et chaires sup : 125 € (si conjoint adhérent 93 €)
RETRAITÉS autres corps : 90 € (si conjoint adhérent 67 €)

*Si votre CONJOINT est adhérent ET votre salaire est réduit : vous réglez le tarif RQTH

Au SNALC une adhésion à 180 € revient à 26 €
(61 € après impôts moins 35 € de protection Covea GMF)
Ainsi, au SNALC, toute adhésion inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !

PROFESSEURS AGRÉGÉS PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE	Agrégés Éch 2-3	Agrégés Éch 4-5	Agrégés Éch 6 à 11	Chaires sup. Agrégés HCL/ Classe Exc.
TARIFS PLEINS	110 €	160 €	210 €	265 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	88 €	128 €	168 €	212 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	66 €	96 €	126 €	159 €
CONJOINT adhérent*	82 €	120 €	157 €	198 €

PROFESSEURS CERTIFIÉS	Éch 2-3	Éch 4-5	Éch 6 à 11	HCL et CL EXC.
TARIFS PLEINS	100 €	130 €	180 €	245 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	80 €	104 €	144 €	196 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	60 €	78 €	108 €	147 €
CONJOINT adhérent*	75 €	97 €	135 €	183 €